



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°26/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 3 avril 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 28 mars 2023  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Denis BARETTINI, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine DE VERDUZAN à Christine CLERC, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Gérald MISSOUR à Cédric CLEMENTE, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Catherine PECASTAING à Vincent ROUSSELOT, Elian PETITJEAN à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Patrick BERTHOMIEU,

**Absents/Excusés :** Sébastien BAYART, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON

**Secrétaire de Séance :** Christophe SERRE

**Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Agglomération du Gard rhodanien et la commune de Bagnols-sur-Cèze - Autorisation de signature - PEM de Bagnols-sur-Cèze**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10

**Vu** le Code de la Propriété des Personnes Publiques, ses articles L.2123-3 0 L.2123-6

**Vu la délibération 78/2019** pour la mise en place du contrat de concession de service public, et notamment la prise effective de la compétence, en délégation jusqu'à cette date,

**Vu la délibération 153/2020**, portant sur la définition du projet du PEM, et du financement prévisionnel de cette opération

**Vu la délibération 75/2021** portant sur une convention de transfert de gestion entre l'Agglomération et SNCF Gares et Connexions

**Vu la délibération 128/2021**, portant sur l'acquisition de foncier dans le cadre du PEM de Bagnols-sur-Cèze (2 parcelles) et Pont-Saint-Esprit (1 parcelle)

**Considérant** la nécessité d'aménager les gares de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit en vue de la réouverture de la rive droite du Rhône.

**Considérant** que le réaménagement des gares de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit en pôle intermodal permet de gérer au mieux les interconnexions entre les différents modes de transport, et d'ouvrir ainsi les gares pour une meilleure accessibilité des futurs usagers.

**Considérant** que la réalisation des PEM doit se réaliser sur du foncier appartenant à la ville, il convient de conventionner avec cette entité afin que l'Agglomération du Gard rhodanien puisse être autorisée à intervenir et effectuer les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

La présente convention annexée, concerne pour Bagnols-sur-Cèze le périmètre suivant :



- La Rue Eugène THOME
- L'avenue CHARRIER

Cette question a été présentée à la Commission Mobilités du mardi 17 janvier 2023

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

**D'ADOPTER**, les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation du PEM de Bagnols-sur-Cèze, entre la ville et l'Agglomération du Gard rhodanien, ci annexée,

**D'APPROUVER** que les dépenses résultant de cette convention sont inscrites au budget annexe Transport,

**D'AUTORISER** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 3 avril 2023.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le*

**13 AVR. 2023**



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL26\_2023-DE